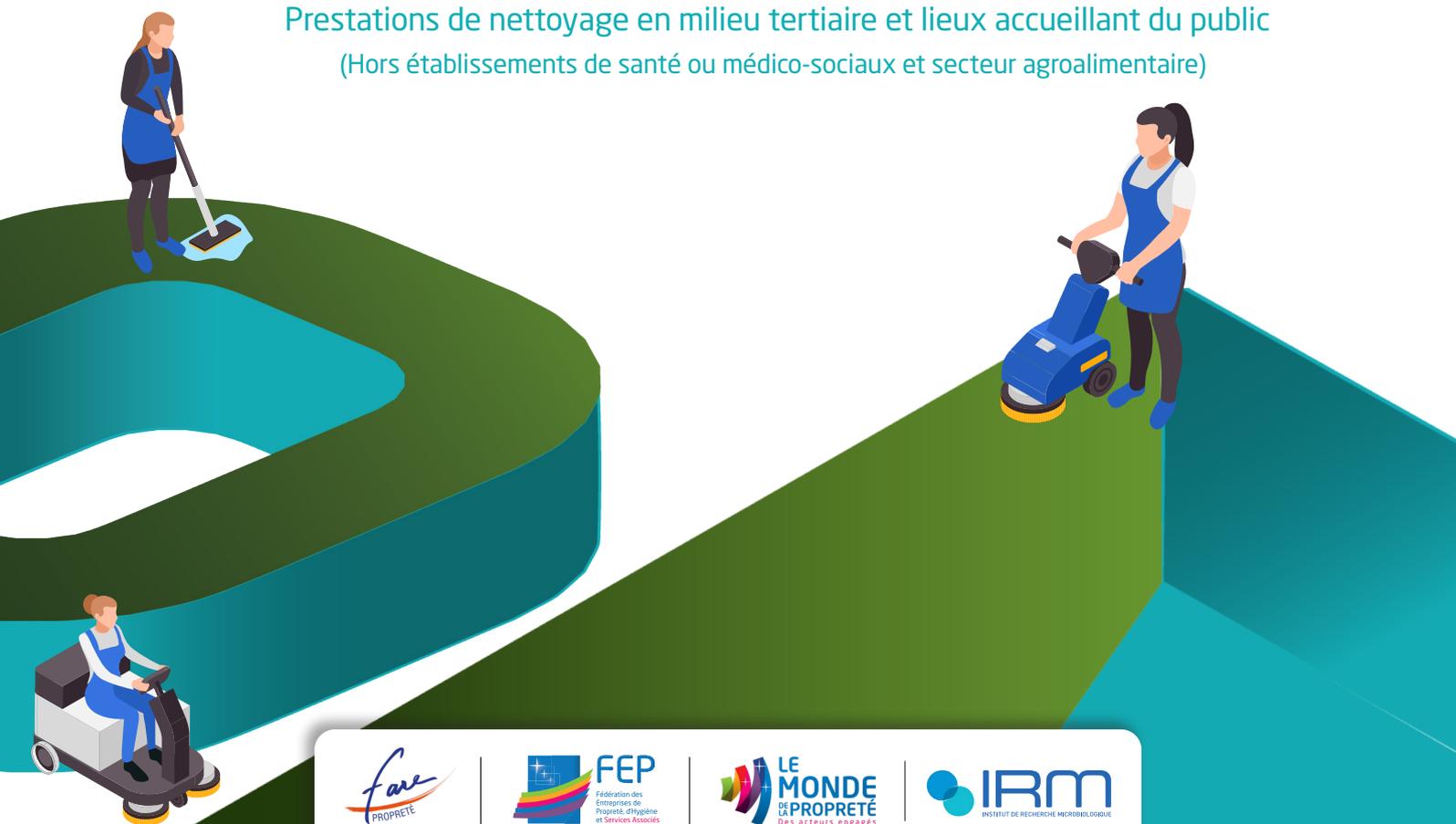


MAINTIEN DE L'HYGIÈNE DES LOCAUX ET LUTTE CONTRE LA TRANSMISSION MANUPORTÉE DE MALADIES COMMUNAUTAIRES

Prestations de nettoyage en milieu tertiaire et lieux accueillant du public
(Hors établissements de santé ou médico-sociaux et secteur agroalimentaire)



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| 1 IDENTIFICATION DES MALADIES COMMUNAUTAIRES INFECTIEUSES TRANSMISSIBLES PAR CONTACT MANUPORTÉ | 4 |
| 1. Les gastro-entérites virales | 6 |
| 2. Infections respiratoires virales | 7 |
| 3. Conjonctivites virales | 7 |
| 4. Infections cutanées bactériennes | 7 |
| 5. Remarque : maladies hors périmètre | 7 |
| 2 STRATÉGIES D'INTERVENTIONS | 8 |
| 1. Quand passer en situation renforcée ? | 8 |
| 2. Principes d'intervention | 8 |
| 3 PRODUITS DE LUTTE CONTRE LES MICRO-ORGANISMES À TRANSMISSION MANUPORTÉE | 10 |
| 1. Qu'est-ce qu'un détergent ? Qu'est-ce qu'un désinfectant ? | 10 |
| 2. Paramètres à prendre en compte dans le choix d'un produit | 11 |
| 3. Normes des produits désinfectants | 14 |
| 4. Technique alternative | 15 |
| LEXIQUE | 16 |
| RECUEIL DES RÉFÉRENCES CITÉES DANS LE GUIDE | 17 |
| ANNEXES | 18 |
| • Méthodologie M1 : Le réseau Sentinelle | 19 |
| • Méthodologie M2 : Sensibiliser les occupants et utilisateurs du site à l'hygiène des mains | 20 |
| • Protocole P1 : Protocole d'hygiène des mains | 21 |
| • Protocole P2 : Situation normale : Nettoyage régulier | 22 |
| • Protocole P3a : Protocole situation renforcée : Nettoyage | 24 |
| • Protocole P3b : Protocole situation renforcée : Nettoyage & désinfection | 26 |
| • Protocole P4 : Gestion des textiles réutilisables : lavettes et bandeaux de lavage microfibrés | 28 |
| • Protocole P5 : Gestion des fluides corporels (urines, selles, vomissements...) | 29 |
| CONTRIBUTEURS | 30 |

INTRODUCTION

Chaque année les maladies communautaires (gripes, gastro-entérites...) occasionnent des épidémies plus ou moins importantes en durée et en intensité. Des études ont montré qu'une bonne politique d'hygiène dans les bureaux permet de réduire l'absentéisme pour maladies de manière significative (de l'ordre de 10 à 15%)¹.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a fait ressortir le besoin des salariés des entreprises du tertiaire et des occupants (collaborateurs, clients, usagers) des établissements recevant du public ou des transports de disposer de lieux plus sûrs avec des conditions d'hygiène renforcées et adaptées en fonction de la situation sanitaire.

Plan national santé environnement, Ministère des solidarités et de la santé, avril 2021 (p. 18-19), rappelle cependant que les désinfectants font partie de la catégorie des biocides et qu'il est nécessaire, afin de protéger la santé humaine, animale et environnementale, de s'inscrire dans une démarche d'usage raisonné de leur utilisation. Il est en effet essentiel de limiter leur dispersion dans l'environnement pour prévenir les déséquilibres des écosystèmes ainsi que l'apparition de phénomènes de résistance, (4^e Plan national santé environnement, Ministère des solidarités et de la santé, avril 2021).

En outre, avant l'épidémie de Covid-19, la tendance de fond d'utilisation de désinfectants sur les surfaces, sols et sanitaires était en légère et continue augmentation². Force est de constater l'approche parfois peu rationnelle du recours à la désinfection. Dans les milieux de santé ou dans le domaine de l'agroalimentaire, la désinfection s'inscrit dans des protocoles définis par les hygiénistes, en relation avec les entreprises de propreté. En revanche, dans les autres milieux, hormis l'obligation de procéder au nettoyage et à la désinfection des sanitaires au moins une fois par jour inscrite dans le Code du travail (article R4228-13), le recours à la désinfection est une exigence inscrite -ou pas- dans les cahiers des charges des prestations de propreté sans que la motivation soit toujours fondée sur une approche scientifique.

Or quelques principes fondamentaux sont à rappeler³. En premier lieu, la désinfection n'a d'impact que si la contamination est avérée. Elle ne peut pas intervenir en prévention d'une contamination. Par ailleurs, la désinfection des surfaces ne prévient que la propagation de maladies manuportées pour lesquelles les agents infectieux responsables de la maladie sont transmis d'une personne à une autre, soit directement par l'intermédiaire des mains, soit indirectement par l'intermédiaire d'une surface touchée. De plus, il convient d'utiliser un produit auquel le micro-organisme responsable de la maladie est effectivement sensible. Enfin, en préalable à toute désinfection éventuelle, un bon nettoyage va éliminer la majorité des souillures par effet mécanique et de fait réduire le nombre de micro-organismes.

Ce guide pose l'état actuel des connaissances scientifiques sur la transmission manuportée de maladies communautaires et propose des stratégies et des protocoles d'intervention adaptés. Il pourra ainsi être amené à évoluer en fonction de l'avancement de la science.

- Il établit la liste des maladies communautaires à propagation manuportée
- Il précise les organismes pathogènes impliqués ?
- Il explique les méthodes de lutte contre les micro-organismes pathogènes concernés
- Il définit quand et comment intervenir ?

L'entreprise de propreté a un rôle à jouer dans la prévention des maladies manuportées. Ce guide lui permettra de gagner en expertise sur l'hygiène et la propreté des locaux afin d'apporter la solution la plus adaptée aux préoccupations de ses clients. Il invite également à un usage plus raisonné de la désinfection et définit des protocoles d'interventions différenciées en fonction de la situation sanitaire.

¹ Impact of a Comprehensive Workplace Hand Hygiene - Program on Employer Health Care Insurance Claims and Costs, Absenteeism, and Employee Perceptions and Practices - American College of Occupational and Environmental Medicine, Etats-Unis - 2016

² Indicateur de tendance relatif à l'évolution des ventes de produit de nettoyage sur la gamme professionnelle est élaboré par les opérateurs du

Monde de la Propreté avec 4 fournisseurs majeurs des entreprises de propreté

³ Article DC30 - La désinfection des lieux de travail : quelle stratégie ? - INRS - juin 2021 - <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=DC%2030>.

1 IDENTIFICATION DES MALADIES COMMUNAUTAIRES INFECTIEUSES TRANSMISSIBLES PAR CONTACT MANUporté



Une infection communautaire fait suite à la transmission d'un agent biologique pathogène au sein d'une population vivant ou travaillant dans un même lieu (collectivité) en dehors d'un établissement de santé (par opposition à une infection associée aux soins, aussi dénommée nosocomiale). L'agent biologique responsable de l'infection communautaire peut être une bactérie ou un virus, qui pénètre dans l'organisme humain, déborde ou détourne le système immunitaire et entraîne une maladie.

Les Micro-organismes

Modes de vie⁴

Les micro-organismes sont des êtres vivants unicellulaires microscopiques ; une cellule remplit toutes les fonctions : nutrition, locomotion, reproduction... Les micro-organismes présentent une grande diversité de structures, de formes et de modes de vie, ce qui a donné lieu à leur classement en : bactéries, moisissures, levures. Ils ont de nombreuses façons de se multiplier grâce à leur machinerie, en se clonant ou en s'accouplant. Les virus, classés parmi les micro-organismes, ne sont pas des cellules au sens strict.

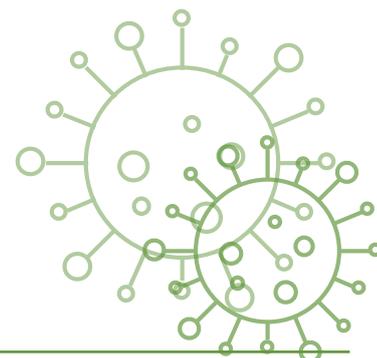
Ils ne possèdent aucune machinerie leur permettant d'avoir un métabolisme ou de se répliquer par leurs propres moyens. Un virus doit donc pénétrer dans une cellule. Chaque virus cible ses cellules hôtes préférées pour utiliser à son profit la machinerie de celles-ci et lui permettre de se répliquer en de nombreux exemplaires qui sortiront pour gagner chacun une autre cellule. Dans le cas contraire, les virus, incapables de se multiplier à l'extérieur d'une cellule, ne font que survivre un temps limité dans l'environnement avant de se dégrader.

Les micro-organismes, peuvent vivre à l'extérieur et l'intérieur des êtres vivants (sur la peau, dans le tractus intestinal ou respiratoire...), où ils sont indispensables pour assimiler les aliments, lutter contre les micro-organismes extérieurs éventuellement pathogènes. Ils se multiplient naturellement dans l'environnement, l'eau, le sol, les plantes, les humains et les animaux qui constituent des réservoirs. L'air n'est pas considéré comme un réservoir mais comme un véhicule qui dans certaines conditions peut transporter les micro-organismes entre deux réservoirs. L'intérieur des bâtiments tertiaires, industriels ou d'habitation peuvent constituer pareillement un réservoir réunissant les conditions favorables à la multiplication des micro-organismes.

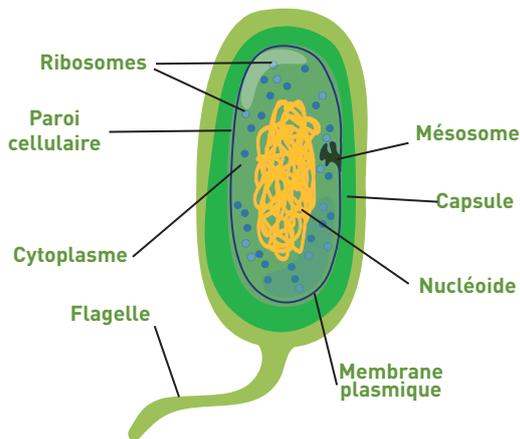
Certains micro-organismes ont la possibilité de se transformer pour résister aux conditions environnementales défavorables, en attendant une amélioration des conditions, comme c'est le cas pour certaines bactéries qui se transforment en spores très résistantes.

Nous ne vivons donc pas dans un monde aseptisé, mais environnés de micro-organismes déposés sur les surfaces par l'intermédiaire de l'air extérieur ou de l'air expiré par les personnes (parole, toux, éternuements, respiration), par la projection ou la dispersion des particules dans l'air (aérosols), ou encore par les objets et les mains.

Une fois déposés sur les surfaces, certains micro-organismes (à l'exception des virus) se multiplient très rapidement s'ils y trouvent des conditions favorables de température et d'humidité [certaines bactéries peuvent doubler leur population en moins de 30 minutes]. Ce phénomène est renforcé sur les surfaces sales où certains micro-organismes vont trouver les nutriments nécessaires à leur développement. Dans le cas de prolifération importante, ils peuvent former une pellicule appelée biofilm. A chaque répllication des micro-organismes, peuvent se produire des mutations, dont certaines peuvent procurer un avantage sur les microbes voisins. Les micro-organismes possèdent une capacité d'évolution et d'adaptation à un nouvel environnement très rapide.



⁴ ED 117 INRS : Les agents biologiques : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20117>

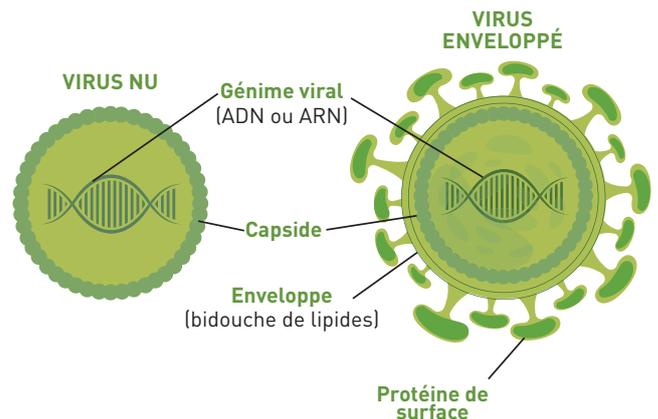


Bactérie :

- la **membrane plasmique** délimite le contour de la cellule,
- le **cytoplasme** est une sorte de gel contenant les éléments de la cellule,
- le **nucléotide** contient le matériel génétique (ADN),
- les **ribosomes** permettent de synthétiser les protéines,
- la **flagelle** permet aux bactéries qui en sont pourvues de se déplacer,
- la **capsule** est une gaine épaisse.

Virus :

- le virus ne peut pas répliquer leur ADN ou ARN et ne contiennent pas d'organites capables de synthétiser des protéines, il utilise les organites des cellules infectées,
- la **capside** est une coque de protéine qui protège le matériel génétique d'un virus,
- l'**enveloppe** est la structure lipidique externe de certains virus qui entoure la capsid. Elle est dégradée par les tensio-actifs.



Voies de transmission

La majorité des micro-organismes sont inoffensifs pour l'humain en bonne santé et n'entraînent pas de maladies. À l'inverse, certains micro-organismes peuvent pénétrer dans le corps humain et entraîner des maladies. Ils sont dits « pathogènes ». Il existe plusieurs voies de transmission ⁵:

- la **voie respiratoire** : les micro-organismes inhalés sont présents dans l'air, soit parce qu'ils ont été émis par des êtres vivants (en respirant, toussant, éternuant), soit parce qu'ils ont été décollés des surfaces par une pression d'eau (jet d'eau à haute pression) ou d'air (soufflette, vent fort),
- la **voie cutanéomuqueuse** : les micro-organismes pénètrent en passant à travers de petites lésions de la peau, lors de blessures ou de piqûres, en portant les mains contaminées aux muqueuses du visage (yeux, nez, bouche), ou encore lors de projections de matières contaminées vers le visage.,
- la **voie digestive** : les micro-organismes sont ingérés notamment dans les aliments. En milieu professionnel, les micro-organismes peuvent atteindre le système digestif en portant à la bouche des mains ou des objets contaminés : en mâchouillant un crayon, en se rongant les ongles, en ne se lavant pas les mains avant de manger ou après passage aux toilettes, en portant une cigarette à la bouche...

La principale transmission manuportée se fait par le contact direct avec une personne contaminée (poignée de mains, embrassade, ...). Une contamination est également possible en portant aux yeux, au nez ou à la bouche, des mains ayant touché des surfaces où se trouvaient des germes pathogènes se transmettant par voies cutanéomuqueuse ou digestive.

⁵ED 6034 Les risques biologiques en milieu professionnel – INRS
<https://www.inrs.fr/media.html?reflNRS=ED%206034>. Les gastro-entérites virales

Le premier levier d'actions de prévention de la transmission manuportée est l'hygiène des mains en se lavant régulièrement les mains à l'eau et au savon et en les essuyant avec un papier à usage unique ou en réalisant une friction avec un produit hydroalcoolique, tout en limitant aussi les contacts (comme les poignées de mains...). Le second levier consiste à supprimer les conditions favorables au développement des micro-organismes (humidité, nutriments). Il s'agit alors d'assainir les locaux humides (traiter les dégâts des eaux, améliorer l'isolation...) et de nettoyer et sécher les surfaces. Le troisième levier est une désinfection (ciblée et limitée) des surfaces dans des circonstances bien définies. Il ne s'agit pas de désinfecter toutes les surfaces systématiquement, mais d'adopter une stratégie raisonnable et raisonnée.

Une étude bibliographique menée par l'INRS, dans le cadre des travaux relatifs à la rédaction du présent guide, a permis d'identifier certains agents biologiques responsables des maladies infectieuses communautaires à transmission manuportée les plus courantes. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Il convient de rappeler qu'il n'y a un risque de transmission d'un agent biologique pathogène (bactérie ou virus) que si l'exposition à cet agent coïncide avec le mode de transmission de l'agent.

Toutes ces maladies sont liées à des agents pathogènes à réservoir humain : ils survivent ou se multiplient dans le corps humain, lieu à partir duquel s'effectuent la dispersion et la contamination.

Parmi ces maladies infectieuses communautaires, il y a :

- des gastro-entérites,
- des infections respiratoires,
- des conjonctivites,
- des infections cutanées.

Pour chacune de ces maladies communautaires, il est repris ci-après :

- le nom du micro-organisme,
- le type de virus, le cas échéant,
- le mode de transmission le plus courant,
- la saisonnalité.

1. Les gastro-entérites virales

Les gastro-entérites, généralement bénignes, peuvent entraîner selon les personnes infectées :

- des diarrhées,
- des vomissements,
- de la fièvre modérée,
- conduire à une déshydratation.

Les agents responsables des gastro-entérites peuvent être des bactéries, des parasites ou des virus. Les gastro-entérites virales sont les plus fréquentes (plus de 80%). Elles sont dues à divers virus parmi lesquels principalement les norovirus et les rotavirus.

| VIRUS | TYPE DE VIRUS | TRANSMISSION LA PLUS COURANTE | SAISONNALITÉ |
|-----------|--------------------------|--|---|
| Norovirus | Virus nu (non enveloppé) | Voie digestive <ul style="list-style-type: none"> • Principalement féco-orale (selles, vomi) En milieu professionnel, essentiellement lors d'un contact direct avec un sujet atteint ou via les mains souillées par des liquides biologiques infectés (selles, vomissements) ou par l'intermédiaire d'un support inerte souillé (surfaces, jouets...). <ul style="list-style-type: none"> • Possible par ingestion d'eau ou d'aliments contaminés par une personne infectée. | Généralement hivernale Ponctuellement au printemps et en été |
| Rotavirus | Virus nu (non enveloppé) | Voie digestive <ul style="list-style-type: none"> • Principalement féco-orale (selles, vomi) En milieu professionnel, essentiellement lors d'un contact direct avec un sujet atteint ou via les mains souillées par des liquides biologiques infectés (selles, vomissements) ou par l'intermédiaire d'un support inerte souillé (surfaces, jouets...). <ul style="list-style-type: none"> • Possible par ingestion d'eau ou d'aliments contaminés par une personne infectée. | Généralement hivernale |

2. Infections respiratoires virales

Plusieurs virus sont à l'origine d'infections respiratoires. Ces virus peuvent entraîner en fonction de l'état de santé des personnes, des effets plus ou moins graves allant d'un simple rhume, à une pneumonie et dans certains cas au décès.

| VIRUS | MALADIE | TYPE DE VIRUS | TRANSMISSION LA PLUS COURANTE | SAISONNALITÉ |
|------------------------------|--|--------------------------|--|---|
| Rhinovirus | Rhume commun ou banal | Virus nu (non enveloppé) | Voie respiratoire : principalement par inhalation de gouttelettes provenant des voies aériennes supérieures générées par la toux, un éternuement ou la parole. Voie muqueuse : possible par contact direct des muqueuses avec les sécrétions du nez et de la bouche d'une personne infectée ou indirect par le biais des mains à partir d'une surface contaminée. | Automne et Printemps |
| Virus respiratoire syncytial | Infection respiratoire du nourrisson et du jeune enfant (bronchiolite et pneumonie, notamment) | Virus enveloppé | Voie respiratoire : principalement par inhalation de gouttelettes provenant des voies aériennes supérieures générées par la toux, un éternuement ou la parole. Voie muqueuse : possible par contact direct des muqueuses avec les sécrétions du nez et de la bouche d'une personne infectée ou indirect par le biais des mains à partir d'une surface contaminée. | Décembre à mars |
| Coronavirus | Rhume banal saisonnier Syndrome respiratoire aigu (coronavirus émergents SARS-CoV, MERS-CoV...) | Virus enveloppé | Voie respiratoire : principalement par inhalation de gouttelettes provenant des voies aériennes supérieures générées par la toux, un éternuement ou la parole. Voie muqueuse : possible par contact direct des muqueuses avec les sécrétions du nez et de la bouche d'une personne infectée ou indirect par le biais des mains à partir d'une surface contaminée. | Principalement en hiver sauf pour les coronavirus émergents |
| Virus respiratoire syncytial | Grippe | Virus enveloppé | Voie respiratoire : principalement par inhalation de gouttelettes provenant des voies aériennes supérieures générées par la toux, un éternuement ou la parole. Voie muqueuse : possible par contact direct des muqueuses avec les sécrétions du nez et de la bouche d'une personne infectée ou indirect par le biais des mains à partir d'une surface contaminée. | Hiver |

REMARQUE : En l'état des connaissances scientifiques actuelles sur le sujet, les virus enveloppés possèdent une enveloppe lipidique détruite par un tensio-actif, de fait le virus se voit inactivé et ne peut contaminer ⁶.

3. Conjonctivites virales

Les conjonctivites sont plus fréquemment virales. Elles sont dues à divers virus parmi lesquels les adénovirus ⁷ qui peuvent être à l'origine de foyers épidémiques dans les collectivités (crèches et écoles par exemple) et communautés.

| VIRUS | MALADIE | TYPE DE VIRUS | TRANSMISSION LA PLUS COURANTE | SAISONNALITÉ |
|------------|---------------|--------------------------|--|--------------------|
| Adenovirus | Conjonctivite | Virus nu (non enveloppé) | Voie muqueuse : principalement par contact direct des yeux avec les fluides corporels (larmes, sécrétions des voies aériennes supérieures) d'une personne infectée ou indirect par manuportage à partir d'une surface contaminée | Hiver et printemps |

4. Infections cutanées bactériennes

Certaines infections cutanées peuvent être d'origine communautaires (foyers épidémiques dans des écoles, garderies, centres sportifs, établissements d'accueil pour personnes handicapées...). Elles sont généralement dues à des bactéries, notamment les staphylocoques dorés, qui sont présents sur la peau et les muqueuses chez 20 à 30% des personnes en bonne santé.

| BACTÉRIE | MALADIE | TRANSMISSION LA PLUS COURANTE | SAISONNALITÉ |
|--|---|--|---------------------|
| Staphylocoque doré (Staphylococcus aureus) | Infection cutanée suppurative (furuncle, panaris) | Voie muqueuse : principalement par contact direct de personne à personne avec la lésion cutanée Possible par contact indirect par l'intermédiaire de surfaces, d'objets et de linges contaminés | Pas de saisonnalité |

REMARQUE : Pour les infections d'origine bactérienne, seule l'antiseptie avec un produit bactéricide permet d'assurer une élimination complète des bactéries.

5. Remarque : maladies et parasites hors périmètre

Dans des milieux tertiaires ou les établissements accueillant du public spécifiques (hébergements, piscine...), d'autres maladies ou parasites peuvent apparaître de manière plus exceptionnelle (gale, punaises de lit, mycoses...). Certaines peuvent nécessiter des prises en charges spécifiques. Ces cas ne sont pas traités dans ce guide.

⁶ Surfactants – Compounds for inactivation of SARS-CoV-2 and other enveloped viruses Miriam Simon, Michael Veit, Klaus Osterrieder and Michael Gradzielski - 2021

⁷ Certains adénovirus donnent des conjonctivites mais d'autres sont à l'origine de pathologies telles que des infections respiratoires et des gastro-entérites.

2 STRATÉGIES D'INTERVENTIONS



1. Quand passer en situation renforcée ?

En situation courante et normale, les protocoles de nettoyage permettent de maintenir un niveau d'hygiène et de confort des occupants. Ainsi la mise en œuvre d'un protocole d'intervention renforcée, faisant appel -ou non- à la désinfection, dépend de la **survenue d'un faisceau d'éléments observables qui indiquent la présence potentielle de micro-organismes responsables de maladies communautaires manuportées.**

Cette situation nécessite la mise en œuvre de protocoles renforcés différenciés, adaptés à la sensibilité des micro-organismes pour lutter efficacement contre la propagation de la maladie afin de préserver la santé des personnes présentes sur le site. L'opportunité de passer à une intervention renforcée est délicate à évaluer. La présence de micro-organismes pathogènes sur les surfaces reste difficile à attester. Il convient de rappeler que la désinfection n'est utile que si le milieu est réellement contaminé. Il est ainsi recommandé qu'une expertise sur ces sujets soit développée dans les entreprises de propreté et portée par une personne formée en conséquence qui aura une mission de référent risque épidémiologique. Les facteurs déclenchants peuvent être de différentes natures et devront être mis en avant, dès la réponse au cahier des charges ou à l'appel d'offre. Il peut s'agir de cas de maladies identifiées, mais aussi d'un absentéisme important du personnel coïncidant avec une épidémie locale constatée par le réseau Sentinelle (cf. annexe 1 sur le réseau Sentinelle). Il conviendra aussi d'être vigilant sur des éléments qui ne sont pas toujours formels mais parfois connus (par exemple, un chef d'établissement scolaire ou d'accueil de jeunes enfants est souvent au courant des épidémies de gastro-entérites ou dans une entreprise, lorsque plusieurs personnes sont absentes dans un service, les collaborateurs connaissent parfois la maladie dont souffrent leurs collègues...)

Le passage à une intervention renforcée peut également être déclenchée à la suite d'une recommandation des autorités sanitaires régionales ou nationales pour lutter contre une épidémie. Il est ainsi nécessaire de formaliser une organisation entre le prestataire de propreté et son client. Ce qui permettra :

- d'identifier et d'analyser les éléments qui peuvent présumer de la présence de micro-organismes responsables de maladies communautaires manuportées,
- de préciser les modalités de passage en situation renforcée et la mise en œuvre de protocoles renforcés sur proposition de l'entreprise de propreté.

2. Principes d'intervention

La contamination par manuportage est le fait qu'un individu malade contamine des surfaces en postillonnant, toussant, éternuant, en touchant avec ses mains contaminées des objets et des surfaces et qu'un individu sain se contamine par contact. Le passage en situation renforcée implique que l'entreprise de propreté agisse sur plusieurs leviers d'actions pour maintenir le niveau d'hygiène et de confort et éviter les contaminations manuportées.

Dans cette situation en plus des prestations habituelles du cahier des charges, les surfaces présentant un risque de contamination plus important à savoir les surfaces à contacts répétés (rampes d'escalier, poignées de portes, interrupteurs, boutons d'ascenseur, écrans tactiles, combinés de téléphone, appareils de paiement, comptoir d'accueil, sanitaires...) sont traitées spécifiquement plusieurs fois par jour par frottement avec des lingettes imbibées de produits contenant un tensioactif (pour les virus enveloppés) ou d'un tensioactif plus une substance désinfectante dans les autres situations. En parallèle une campagne de sensibilisation des occupants des sites peut être mise en place afin de rappeler les gestes barrières, et notamment l'importance de l'hygiène des mains (cf. annexe M2: Sensibiliser les occupants à l'hygiène des mains). Il conviendra aussi d'assurer une surveillance renforcée en journée afin de s'assurer de disposer en continu des consommables sanitaires nécessaires pour les professionnels et le public.

Le passage en situation renforcée est aussi l'occasion de rappeler aux opérateurs de propreté intervenant le bon respect des protocoles de lavage des mains (P1), de gestion des textiles de nettoyage (P5) et de gestion des fluides corporels (urines, selles, vomissements...) (P6).

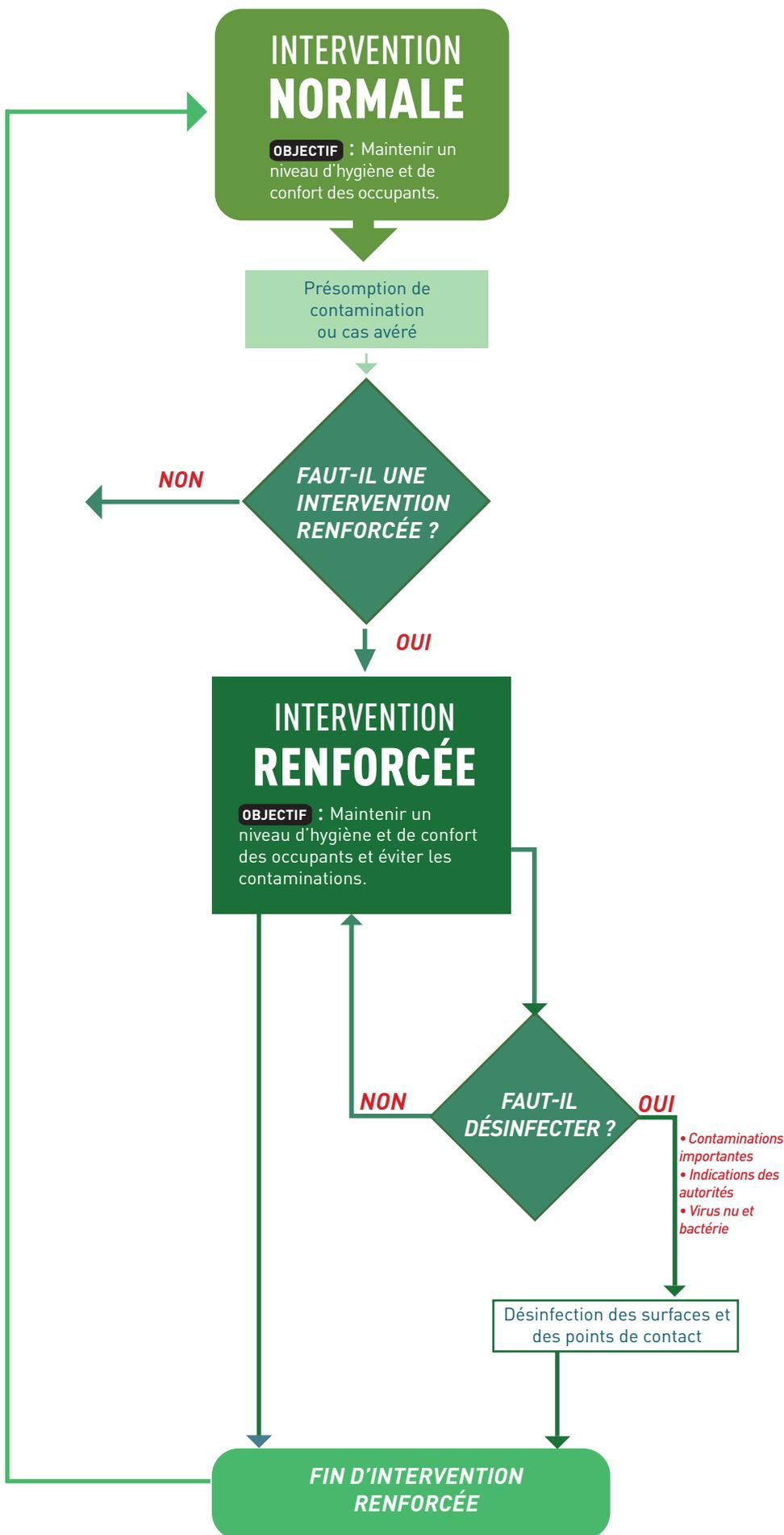
Enfin, en fonction du micro-organisme responsable de la maladie communautaire avérée ou suspectée et du niveau de risque de contamination, il conviendra de mettre en œuvre :

- soit le protocole de détergence en situation renforcée (virus enveloppé) - P4⁸,
- soit le protocole de nettoyage et désinfection en situation renforcée (virus nu ou bactérie) - P3.

Le niveau de risque de contamination doit être apprécié en fonction des paramètres suivants :

- de l'affluence : plus l'affluence est grande, plus grand est le risque que la surface soit contaminée par des postillons, des émissions provenant de la toux et des éternuements d'une personne infectée,
- de l'utilisation : plus la surface est touchée, plus grand est le risque que la surface soit contaminée par les mains contaminées des personnes.

⁸ Cependant lorsque les surfaces sont jugées très contaminées, ou sur recommandation des autorités, une opération de désinfection peut être effectuée en plus du nettoyage.



MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Protocole situation normale : nettoyage régulier (P2)
- Protocole de lavage des mains (P1)
- Disposer des consommables sanitaires nécessaires
- Process d'entretien des textiles (P4)

MODALITÉS D'INTERVENTION :

- Augmentation des fréquences de passage des lieux partagés
- Surveillance renforcée afin de s'assurer de disposer en continu des consommables sanitaires nécessaires
- Mise en œuvre des protocoles renforcés :
 - > Sensibiliser les occupants au lavage des mains (M2)
 - > Protocole de lavage des mains (P1)
 - > **Protocole situation renforcée : Nettoyage (P3a)**
 - > Process de gestion des textiles (P4)
 - > Protocole de gestion des fluides corporels (urines, selles, vomissures...) (P5)

Protocole situation renforcée : Nettoyage et désinfection (P3b)

3 PRODUITS DE LUTTE CONTRE LES MICRO-ORGANISMES À TRANSMISSION MANUPORTÉE



La désinfection ne peut être efficace que si la surface est propre, sans souillures. Un nettoyage préalable assuré par une détergence permet d'enlever les souillures.

1. Qu'est-ce qu'un détergent ? Qu'est-ce qu'un désinfectant ?

Définitions

→ Détergents

Le Règlement (CE) n° 648/2004 du 31/03/04 modifié relatif aux détergents définit les détergents comme :

« toute substance ou mélange contenant des savons et/ou d'autres agents de surface destinés à des processus de lavage et de nettoyage. Les détergents peuvent être présentés sous n'importe quelle forme (liquide, poudre, pâte, barre, pain, pièce moulée, brique, etc.) et être commercialisés ou utilisés à des fins domestiques, institutionnelles ou industrielles ».

Sont également considérés comme des détergents au sens de ce Règlement les :

- « préparations auxiliaires de lavage », destinées au trempage (prélavage), au rinçage ou au blanchissage de vêtements, de linge de maison, etc. ;
- « produits adoucissants ou assouplissants pour le linge », destinés à modifier la sensation au toucher des tissus dans des processus qui doivent compléter le lavage des tissus ;
- « préparations de nettoyage », destinées aux produits d'entretien domestiques « tous usages » et/ou aux autres produits de nettoyage servant au nettoyage de surfaces (par exemple : matériels, produits, machines, installations mécaniques, moyens de transport et équipements connexes, instruments, appareils, etc.) ;
- « autres préparations de nettoyage et de lavage », destinées à tout autre processus de nettoyage et de lavage.

Un détergent permet de détacher les salissures d'une surface, les émulsionner ou les disperser pour éviter qu'elles ne s'y redéposent.

→ Désinfectants

L'annexe V du Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides donne une définition négative des désinfectants, considérés comme des biocides :

« GROUPE 1: Désinfectants

Ces types de produits ne comprennent pas les produits nettoyants qui ne sont pas destinés à avoir un effet biocide, notamment la lessive liquide, la lessive en poudre et les produits similaires ».

Un désinfectant permet de tuer, détruire, attaquer ou inactiver tout microorganisme sur des surfaces ou milieux contaminés.

Processus de validation d'un détergent ou d'un désinfectant biocide

Les désinfectants et les détergents comportant des substances actives sont classés dans la famille des biocides.

Les produits biocides et les substances actives qu'ils contiennent sont encadrés par le Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, qu'il définit comme :

« toute substance ou tout mélange, sous la forme dans laquelle il est livré à l'utilisateur, constitué d'une ou plusieurs substances actives, en contenant ou en générant, qui est destiné à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre de toute autre manière par une action autre qu'une simple action physique ou mécanique,

toute substance ou tout mélange généré par des substances ou des mélanges qui ne relèvent pas eux-mêmes du premier tiret, destiné à être utilisé pour détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, pour en prévenir l'action ou pour les combattre de toute autre manière par une action autre qu'une simple action physique ou mécanique »

Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), les biocides sont des substances ou des préparations destinées à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes jugés nuisibles : champignons, bactéries, virus, rongeurs, insectes...L'action du produit peut être chimique ou biologique. Les biocides sont à usages domestiques, professionnels ou industriels.

L'objectif principal de cette réglementation est d'assurer un niveau de protection élevé de l'homme, des animaux et de l'environnement, en ne mettant sur le marché que des produits biocides efficaces et ne présentant pas de risques inacceptables.

Les produits biocides doivent obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM) après l'autorisation de toutes les substances actives qui les composent et après que l'examen de leur dossier d'AMM ait été réalisé par les autorités compétentes, l'ANSES pour la France, dans les conditions prévues aux articles L. 522-1 et suivants et R. 522-1 et suivants du code de l'environnement.

Dans l'attente d'une décision définitive quant à leur approbation, les produits actuellement sur le marché et en cours d'évaluation se trouvent dans un régime transitoire, et ne sont, en France, pas évalués par l'ANSES au niveau de l'efficacité et de l'analyse de risque environnementale ou toxicologique, comme le sont les produits avec AMM, pour lesquels l'ANSES analyse les risques pour l'homme et l'environnement associés à chacun des usages revendiqués pour le produit, au travers de ses propriétés (physico-chimie, toxicité, devenir dans l'environnement et écotoxicité).

Ces produits doivent toutefois répondre à un certain nombre de règles, en termes de déclarations et d'étiquetage notamment.

Il convient donc d'analyser les produits utilisés en fonction de leur statut d'autorisation en régime transitoire ou d'AMM biocide, en particulier pour l'évaluation du risque.

REMARQUE : Les entreprises de propreté doivent être vigilantes à ne pas utiliser des produits biocides, y compris des détergents utilisés à cette fin, qui n'auraient pas été mis sur le marché conformément à la réglementation applicable aux produits biocides .



2. Paramètres à prendre en compte dans le choix d'un produit

Lors du choix d'un produit, qu'il s'agisse d'un détergent, d'un détergent-désinfectant ou d'un désinfectant, il sera recherché le ou les produits permettant de répondre aux items suivants :

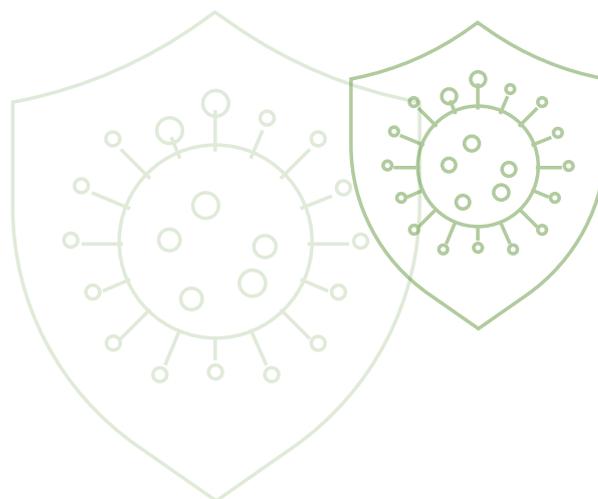
- efficacité au regard des objectifs recherchés,
- exposition au risque chimique la plus faible pour l'homme,
- propriétés les moins polluantes - protection de l'environnement,
- la mise en œuvre la plus aisée,
- économiquement le ou les plus adaptés.

Ci-après sont repris les principaux critères à prendre en compte, certains critères sont communs aux trois types de produits (détergent / détergent-désinfectant / désinfectant). **Une désinfection ne peut être efficace que si la surface a été nettoyée (retrait des souillures).**

Dans le cas de souillures ou salissures importantes et d'une contamination qui nécessite une désinfection, il est préconisé un nettoyage et une désinfection en plusieurs étapes dont **la détergence, le rinçage puis la désinfection.**

En cas de nécessité de désinfection de la surface régulièrement nettoyée en milieu tertiaire ou dans les lieux recevant du public qui présentent généralement un niveau de souillures peu élevé, le nettoyage et la désinfection peuvent être mis en œuvre en une seule phase en utilisant un produit détergent-désinfectant. Cependant, lorsque les conditions du marché le permettent l'intervention en trois étapes : détergence, rinçage puis désinfection restent préférables.

Avant de valider le choix d'un produit, il est important du point de vue de la santé et sécurité au travail des agents de service utilisateurs, de procéder à l'évaluation du risque chimique Art R 4412-5 du code du travail). Cette évaluation consiste à effectuer l'inventaire des produits utilisés, hiérarchiser et évaluer les risques¹¹. L'étiquette, la FDS et la fiche technique du produit doivent permettre de guider le choix. Une fois le produit retenu, il est important de respecter les conditions d'emploi mentionnées sur la fiche technique du produit.



| CRITÈRES PRINCIPAUX À PRENDRE EN COMPTE CONCERNANT LE CHOIX D'UN PRODUIT | | DÉTERGENT | DÉTERGENT - DÉSINFECTANT | DÉSINFECTANT | |
|--|--|--|-----------------------------|--------------|---|
| 1. L'USAGE DU PRODUIT | Nature du revêtement (matériau et des protections éventuelles) | ✓ | ✓ | ✓ | |
| | Nature des souillures rencontrées | ✓ | ✓ | NC | |
| | Usage | ✓ | ✓ | ✓ | |
| | Contact alimentaire ou pas. | ✓ | ✓ | ✓ | |
| 2. LA NORME À LAQUELLE RÉPOND LE PRODUIT CHOISI EN FONCTION DES MICRO-ORGANISMES À ÉLIMINER | | NC | ✓ | ✓ | |
| 3. LE RISQUE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES AGENTS ET DES OCCUPANTS DU SITE. À efficacité égale, choisir un produit non dangereux ou le moins dangereux (en consultant l'étiquette, la fiche de données de sécurité (FDS) et la fiche technique et en procédant à l'évaluation du risque chimique), ainsi que le procédé le moins exposant ⁹ . Exclure les substances CMR | | ✓ | ✓ | ✓ | |
| 4. LA MISE EN ŒUVRE ¹⁰ | Facilité de réaliser la dilution du produit | ✓ | ✓ | ✓ | |
| | Délai de péremption du produit ou de la solution | NC | ✓ | ✓ | |
| | Temps d'action nécessaire à l'élimination des micro-organismes (l'efficacité est assurée via un temps de contact suffisant afin d'éliminer les micro-organismes, il faut donc veiller à ce que le désinfectant ait eu le temps d'agir complètement avant de réutiliser les surfaces) | NC | ✓ | ✓ | |
| | Procédés sur les surfaces | Imprégnation de lavettes par pulvérisation | ✓ | ✓ | ✓ |
| | | Trempage de lavettes dans une solution | ✓ | ✗ | ✗ |
| | | Pré imprégnation de lavettes | ✓ | ✓ | ✓ |
| | | Etape finale de rinçage des surfaces pour certains usages (jouets de crèches...) | ✓ | ✓ | ✓ |
| | Procédés sur les sols | Lavage mécanisé | ✓ | ✗ | ✗ |
| | | Trempage d'un bandeau de lavage dans une solution + essorage | ✓ | ✗ | ✗ |
| | | Pré imprégnation de bandeaux de lavage | ✓ | ✓ | ✓ |
| | | Etape finale de rinçage des sols pour certains usages (crèches...) | ✓ | ✓ | ✓ |
| Mesures de prévention à mettre en place notamment les EPI | | ✓ | ✓ | ✓ | |
| 5.IMPACT ENVIRONNEMENTAL | Absence de pictogramme et de mention de danger pour l'environnement | ✓ | NC | NC | |
| | Ecolabel type I | ✓ | NC | NC | |
| | Autre label environnemental (type II et III), label interne... | ✓ | ✓ | ✓ | |
| | Emballage à faible impact | ✓ | ✓ | ✓ | |

NC: non concerné

⁹ ED 6207 Mémento du règlement CLP- Classification et étiquetage et emballage des produits chimiques <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206207>

¹⁰ La pulvérisation directe sur les surfaces doit être proscrite afin d'éviter l'inhalation du produit par l'utilisateur, la dispersion dans l'environnement et la formation probable de tache de propreté à l'endroit de la pulvérisation

¹¹ Cette évaluation peut être réalisée au moyen de l'outil SEIRICH accessible sur le site de l'INRS ou de l'outil « Eval risk » disponible sur www.monde-proprete.com

3. Normes des produits désinfectants

Bactéries

Il existe différentes normes pour les produits désinfectants. Les tableaux ci-dessous permettent de repérer la référence de la norme, l'activité, l'usage et son efficacité exprimée en réduction logarithmique (Log) du nombre de micro-organismes. A noter qu'en l'absence de normes dans les domaines « industrie et collectivité », on utilise les normes du domaine « médical ».

| NORMES | DOMAINE | USAGES | | RÉDUCTION LOGARITHMIQUE (LOG) ¹² |
|----------|--|--------|----------|--|
| | | MAINS | SURFACES | |
| EN 1276 | Industries et collectivités | ✓ | ✓ | ≥ 5 |
| EN 13727 | Médical | ✓ | ✓ | ≥ 5 |
| EN 13697 | Sans action mécanique Industries et collectivités | | ✓ | ≥ 4 |
| EN 17387 | Sans action mécanique Médical | | ✓ | ≥ 5 |
| EN 16615 | Avec action mécanique Médical | | ✓ | ≥ 5 |
| EN 1500 | Friction des mains Médical | ✓ | | Après un temps de contact de 30 ou 60 secondes, on observe la réduction du nombre de micro-organismes par rapport à un produit de référence (60% Propanol) |
| EN 1499 | Savons Médical | ✓ | | Après un temps de contact de 30 ou 60 secondes, on observe la réduction du nombre de micro-organismes par rapport à un savon doux |

Virus

Trois dénominations sont utilisées pour l'activité virucide (chaque niveau englobe le suivant) :

- « virucidie » : agit sur l'ensemble des virus,
- « virucidie limitée » : agit sur tous les virus enveloppés et quelques virus non enveloppés (norovirus, adénovirus et rotavirus),
- « virucidie contre les virus enveloppés » agit sur les virus enveloppés¹³.

La fiche technique du produit renseigne sur le spectre des virus éliminés.

| NORMES | MALADIES | VIRUS | ACTIVITÉ (Activité minimale revendiquée par le produit) | USAGES | | RÉDUCTION LOGARITHMIQUE (LOG) |
|------------------------|--------------------------|------------------------------|---|--------|----------|-------------------------------|
| | | | | MAINS | SURFACES | |
| EN 14476 + A2 | Gastro-entérite | Norovirus | Virucidie limitée | ✓ | ✓ | ≥ 4 |
| EN 16777 | | | | | ✓ | ≥ 4 |
| EN 14476 + A2 | Gastro-entérite | Rotavirus | Virucidie limitée | ✓ | ✓ | ≥ 4 |
| EN 16777 | | | | | ✓ | ≥ 4 |
| EN 14476 + A2 | Infections respiratoires | Rhinovirus | Virucidie | ✓ | ✓ | ≥ 4 |
| EN 16777 | | | | | ✓ | ≥ 4 |
| EN 14476 + A2 | Infections respiratoires | Virus respiratoire syncytial | Virucidie contre les virus enveloppés | ✓ | ✓ | ≥ 4 |
| | Infections respiratoires | Coronavirus | | | | |
| | Grippes | Influenzavirus | | | | |
| EN 16777 | Infections respiratoires | Virus respiratoire syncytial | Virucidie contre les virus enveloppés | | ✓ | ≥ 4 |
| | Infections respiratoires | Coronavirus | | | | |
| | Grippes | Influenzavirus | | | | |
| EN 14476 + A2 16777 | Conjonctivite | Adénovirus | Virucidie limitée | ✓ | ✓ | ≥ 4 |

REMARQUE : En l'état des connaissances scientifiques actuelles sur le sujet, les virus enveloppés possèdent une enveloppe lipidique détruite par un tensio-actif, de fait le virus se voit inactivé et ne peut contaminer¹⁴.

¹² Log de 4 Efficacité de 99.99%, soit 1 micro-organisme survivant pour 10.000 présents / Log de 5 Efficacité de 99.999%, soit 1 micro-organisme survivant pour 100.000 présents

¹³ Cette activité peut être étendue à l'ensemble des virus enveloppés si le produit a été testé sur la souche Vaccinia virus utilisée comme modèle dans la norme EN 14476.

¹⁴ LSurfactants – Compounds for inactivation of SARS-CoV-2 and other enveloped viruses Miriam Simon, Michael Veit, Klaus Osterrieder and Michael Gradzielski - 2021

4. Technique alternative

Il existe une technique alternative à la désinfection par voie chimique, il s'agit des dispositifs de désinfection par la vapeur (DDV) répondant à la norme NF T 72-110 décrits dans le tableau ci-dessous.

Procédé

Méthode de bionettoyage vapeur

Principe

Le procédé de nettoyage par la vapeur utilise la vapeur d'eau produite par un générateur à une température comprise entre 120 et 160°C et à une pression comprise entre 4 et 6 bars.

La vapeur possède un pouvoir nettoyant et également un effet sur la viabilité des micro-organismes : cumul de l'effet thermique et de la pression osmotique sur les parois et les membranes cellulaires.

Mise en œuvre / contraintes

La vitesse de référence minimale servant de base aux essais de validation est de 10 cm/s. (cadre de la norme)

Il s'agit de la vitesse de déplacement recommandée de l'accessoire adapté utilisé sur la surface pour atteindre les objectifs de désinfection.

Le fabricant de dispositif de désinfection vapeur pourra démontrer l'efficacité de son dispositif pour des vitesses supérieures (conditions additionnelles).

Il convient d'effectuer un dépoussiérage en amont.

Pour une efficacité désinfectante optimale, il est important que les utilisateurs soient formés à l'usage des dispositifs de désinfection vapeur (DDV) selon le protocole suivi lors des tests de normalisation : température, pression, vitesse de passage, accessoire, nécessité ou non d'un contact avec la surface...

La vapeur présente des risques brûlures, de projection. Il conviendra de procéder à l'évaluation des risques pour la santé et sécurité des salariés exposés et de mettre en place les mesures de prévention adaptées (port de gants, de lunettes...).

Références

Norme Française AFNOR NF T 72-110 mars 2019 portant sur les procédés de désinfection des surfaces par la vapeur avec ou sans contact — Détermination de l'activité bactéricide, fongicide, levuricide, sporicide et virucide incluant les bactériophages

Entretien des locaux dans les établissements de santé et établissements médico-sociaux. Recommandations de bonnes pratiques (Guide CPIAS Nouvelle Aquitaine Nov. 2017 ¹⁵)

Eco nettoyage - Généralités et secteurs de soins hors salles propres et environnement maîtrisé (Guide Régional - ARS Auvergne-Rhône-Alpes Mai 2021) ¹⁶.

¹⁵ <https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/nouvelles-recommandations/>

¹⁶ file:///D:/Users/V%C3%A9ronique/Downloads/ARS20_Guide170x240_econettoyage_BAT.pdf



Ci-après quelques définitions normatives :

Norme NF EN 14885 — Antiseptiques et désinfectants chimiques. Application des normes européennes sur les antiseptiques et désinfectants chimiques.

Désinfection chimique : « La désinfection chimique [correspond à la] réduction du nombre de micro-organismes dans ou sur une matrice inanimée, obtenue grâce à l'action irréversible d'un produit sur leur structure ou leur métabolisme, à un niveau jugé approprié en fonction d'un objectif donné ». Le résultat de cette opération est limité aux micro-organismes présents au moment de l'opération.

Désinfectant chimique : produit capable d'induire une désinfection chimique.

Norme AFNOR NF X 50-790 – Activités de service de nettoyage industriel – lexique de la propreté

Détergence : « Processus selon lequel les salissures (souillures) sont détachées de leur substrat et mises en solution ou en dispersion. Au sens ordinaire, la détergence a pour effet le nettoyage des surfaces. »

Hygiène : « Ensemble des conditions sanitaires d'un environnement. L'hygiène est un des critères de qualité des opérations de nettoyage et/ou de désinfection. »

Nettoyage d'une surface : « Ensemble des opérations permettant d'assurer un niveau de propreté d'aspect, de confort et d'hygiène et faisant appel, dans des proportions variables, aux facteurs combinés suivants :

1. action chimique,
2. action mécanique,
3. température,
4. temps d'action ».

Salissure ; souillure : « apport indésirable, en surface et/ou à l'intérieur du substrat, altérant certains caractères d'aspects ou de toucher des surfaces propres.

Nota: On distingue les salissures adhérentes (tâches, souillures) et les salissures non adhérentes (déchets, poussières). »

REMARQUE : Bio nettoyage: « Ensemble des opérations visant à réduire ou éliminer les micro-organismes sur les surfaces de manière à les ramener au niveau cible requis ». Ce terme couramment utilisé en milieu hospitalier ne peut pas être employé en milieu tertiaire ou dans des lieux accueillant du public. Le préfixe « bio » peut prêter à confusion car il est généralement compris comme une allégation environnementale, ce qui n'est pas le cas dans le terme Bio nettoyage.

Règlement (CE) n° 648/2004 du 31/03/04 relatif aux détergents

Détergent : « toute substance ou mélange contenant des savons et/ou d'autres agents de surface destinés à des processus de lavage et de nettoyage. Les détergents peuvent être présentés sous n'importe quelle forme (liquide, poudre, pâte, barre, pain, pièce moulée, brique, etc.) et être commercialisés ou utilisés à des fins domestiques, institutionnelles ou industrielles. (...) ».



Publications scientifiques

ARBOGAST J., MOORE-SCHILTZ L., JARVIS W., HARPSTER-HAGEN A., HUGHES J., PARKER A., Impact of a Comprehensive Workplace Hand Hygiene - Program on Employer Health Care Insurance Claims and Costs, Absenteeism, and Employee Perceptions and Practices, Etats-Unis, American College of Occupational and Environmental Medicine, 2016

KURGATA E., SEXTONA J., GARAVITOA F., REYNOLDSA A., CONTRERASA D., GERBAB C., LESLIEC R., EDMONDS-WILSONC S; REYNOLDSA K., Impact of a hygiene intervention on virus spread in an office building -The University of Arizona, Tucson, Etats-Unis - 2019 International Journal of Hygiene and Environmental Health 222 (2019) 479-485

BABELUK R., JUTZ S., MERTLITZ S., MATIASEK J., KLAUS C., Hand Hygiene – Evaluation of Three Disinfectant Hand Sanitizers in a Community Setting - Medical University of Vienna, Autriche, 2014

SIMON M., VEIT M., OSTERRIEDER K., GRADZIELSKI M., Surfactants – Compounds for inactivation of SARS-CoV-2 and other enveloped viruses, Current Opinion in Colloid & Interface Science 2021, Elsevier

Publications et ressources de l'INRS

ED 117 INRS : Les agents biologiques : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20117>

ED 6034 INRS Les risques biologiques en milieu professionnel : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206034>

Article DC30 - La désinfection des lieux de travail : quelle stratégie ?
INRS – juin 2021 - <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=DC%2030>

Mesures d'hygiène et lavage des mains – INRS <https://www.inrs.fr/actualites/mesures-hygiene-lavage-mains.html>

- Lavage des mains avec du savon, affiche, 2020 : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20843>
- Hygiène des mains par friction alcoolique, affiche, 2020 : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20774>
- Lavez-vous les mains pour vous protéger et protéger les autres, autocollant, 2009 : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20743>

Autres publications

4e Plan national santé environnement, ministère des Solidarités et de la Santé, avril 2021
[En ligne] <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnse4.pdf>

Entretien des locaux dans les établissements de santé et établissements médico-sociaux.
Recommandations de bonnes pratiques. CPias Occitanie/CPias Nouvelle-Aquitaine Novembre 2017
[en ligne] <https://www.cpias-nouvelle-aquitaine.fr/nouvelles-recommandations/>

Éco nettoyage : Généralités et secteurs de soins hors salles propres et environnement maîtrisé. Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes
[En ligne] file:///D:/Users/V%C3%A9ronique/Downloads/ARS20_Guide170x240_econettoyage_BAT.pdf



Méthodologies :

- M1 : Le réseau Sentinelle
- M2 : Sensibiliser les occupants à l'hygiène des mains

Protocoles :

- P1 : Protocole d'hygiène des mains
- P2 : Protocole situation normale : Nettoyage régulier
- P3a : Protocole situation renforcée : Nettoyage
- P3b : Protocole situation renforcée : Nettoyage & désinfection
- P4 : Processus d'entretien des textiles
- P5 : Protocole de gestion des fluides corporels



M1 : Le réseau Sentinelles

Le réseau Sentinelles (www.sentiweb.fr) est un réseau de recherche et de veille en soins de premier recours (médecine générale et pédiatrie) en France métropolitaine. Créé en 1984, il est développé sous la tutelle conjointe de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et de Sorbonne Université.

Les objectifs principaux du réseau Sentinelles sont :

- la constitution de grandes bases de données en médecine générale et en pédiatrie, à des fins de veille sanitaire et de recherche,
- le développement d'outils de détection et de prévision épidémique,
- la mise en place d'études cliniques et épidémiologiques.

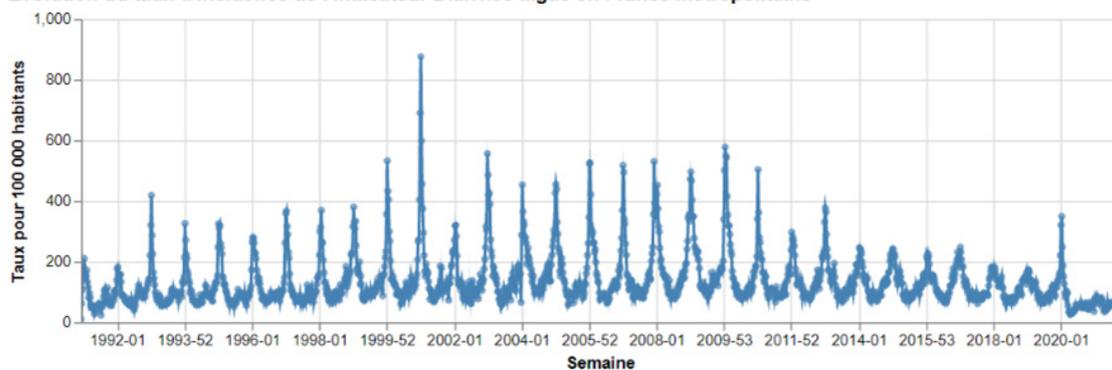
Un taux d'incidence dépassant **les 100 malades pour 100 000 habitants** témoigne d'une circulation importante des agents biologiques responsables de ces symptômes.

Le réseau Sentinelles surveille en continu différentes pathologies.

Surveillance de la gastro-entérite (diarrhées aiguës)

Pour la gastro-entérite le réseau Sentinelles confirme que deux périodes épidémiques existent au cours de l'année (1er épisode entre la semaine 46 et la semaine 17 et 2nd épisode pendant les mois de juillet et août). Au cours de ces périodes, il peut être conseillé aux entreprises de propreté de suivre régulièrement le taux d'incidence (nombre de cas pour 100 000 habitants) de cette maladie sur le site du réseau Sentinelles.

Evolution du taux d'incidence de l'indicateur Diarrhée aiguë en France métropolitaine



Source: réseau sentinelle

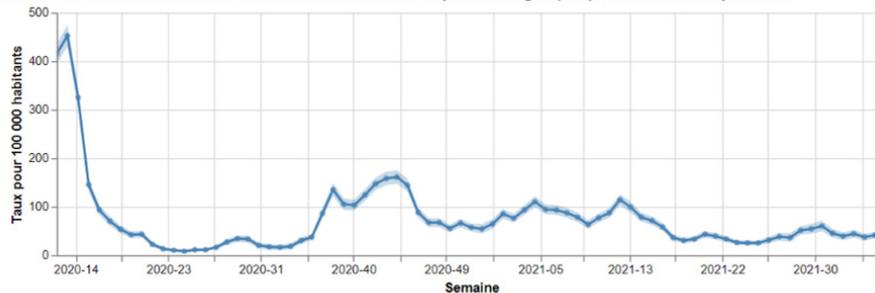
Surveillance des infections respiratoires aiguës

Le réseau Sentinelles exerce également une surveillance continue sur les infections respiratoires aiguës (IRA). La surveillance des IRA a pour objectif le suivi des épidémies de COVID-19, de grippe ainsi que celles dues aux autres virus respiratoires saisonniers (VRS, rhinovirus et métapneumovirus). De même au cours des

périodes saisonnières identifiées pour ces affections, il peut être conseillé aux entreprises de propreté de suivre régulièrement le taux d'incidence (nombre de cas pour 100 000 habitants) de ces pathologies sur le site du réseau Sentinelles.

Un taux d'incidence dépassant **les 100 malades pour 100 000 habitants** témoigne d'une circulation importante des agents biologiques responsables de ces symptômes.

Evolution du taux d'incidence de l'indicateur Infection respiratoire aiguë (IRA) en France métropolitaine



Source: réseau sentinelle

M2 : Sensibiliser les occupants/utilisateurs du site à l'hygiène des mains

Objectif Lors d'un épisode épidémiologique, il est primordial de mener une sensibilisation des utilisateurs du site sur la nécessité d'avoir une bonne hygiène des mains par un lavage ou une friction hydro-alcoolique des mains régulièrement pratiqué afin de réduire la contamination manuportée.

Des études¹⁷ ont montré l'efficacité des politiques d'hygiène qui incluent :

- la mise à disposition de produits de lavage et de désinfection des mains conformes aux normes en vigueur,
- la sensibilisation des occupants et utilisateurs du site aux bonnes pratiques de lavage des mains,
- le nettoyage et/ou la désinfection des points contacts répétés.

Campagne de sensibilisation des occupants et utilisateurs des sites

Une campagne de sensibilisation peut être déclenchée et mise en œuvre soit par l'entreprise de propreté prestataire en concertation avec son client, soit par le client directement.

Cette campagne peut comporter :

- un ajustement de la mise à disposition des équipements et consommables nécessaires :
 - pour le lavage des mains : Savon et essuies mains à usage unique dans les sanitaires et points de lavage des mains
 - pour la friction des mains par produit hydroalcoolique (gel ou solution) : Installation de distributeurs ou mise à disposition de flacons de produits hydroalcooliques dans les lieux partagés (accueil, lieux de convivialité, ...)
- un affichage renforcé (affiches, stickers...) :
 - pour le lavage des mains : des protocoles de lavages des mains dans les sanitaires et points de lavage des mains,
 - pour la friction des mains par un produit hydroalcoolique: des protocoles de friction des mains dans les lieux partagés (accueil, lieux de convivialité, ...),
 - l'entreprise peut créer ses propres supports pédagogiques d'informations avec la charte de l'entreprise en veillant à diffuser les pratiques recommandées par les autorités sanitaires,
 - elle peut aussi diffuser des supports d'acteurs de la prévention comme l'INRS¹⁸.
- une information directe aux salariés : mailing, dépôts de flyers sur les bureaux...

¹⁷ Hand Hygiene – Evaluation of Three Disinfectant Hand Sanitizers in a Community Setting / *Medical University of Vienna, Autriche - 2014*
Impact of a Comprehensive Workplace Hand Hygiene - Program on Employer Health Care Insurance Claims and Costs, Absenteeism, and Employee Perceptions and Practices / *American College of Occupational and Environmental Medicine, Etats-Unis - 2016*
Impact of a hygiene intervention on virus spread in an office building / *The University of Arizona, Tucson, Etats-Unis - 2019*

¹⁸<https://www.inrs.fr/actualites/mesures-hygiene-lavage-mains.html>

P1 : Protocole d'hygiène des mains

Objectif : le lavage simple des mains permet d'éliminer les souillures, de réduire la flore cutanée transitoire (micro-organismes présents sur les mains à la suite d'une activité contaminante) et de prévenir les contaminations.

Nota :

- le port des gants ne remplace pas le lavage des mains,
- le lavage des mains est à réaliser avant et après avoir porté des gants,
- il est recommandé d'avoir les ongles courts, sans vernis, faux-ongles, ou résine et de ne pas porter de bijoux de doigts (bagues).

Mode opératoire «LAVAGE AVEC SAVON» :



Se mouiller les mains



Prendre une dose de savon



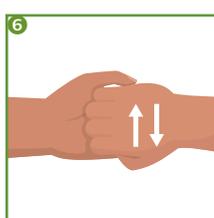
Savonner durant 30 secondes les mains et les poignets avec le savon en insistant plus particulièrement sur les pouces, le dos des doigts, le dos des mains, le pourtour des ongles, les espaces interdigitaux



Rincer abondamment



Sécher les doigts/poignets à l'aide d'essuie-mains à usage unique, par tamponnement et sans frotter



Refermer le robinet à l'aide du papier essuie-mains puis le jeter dans la poubelle

Mode opératoire «HYGIÈNE PAR FRICTION HYDROALCOOLIQUE» :



Déposer le produit dans le creux des mains



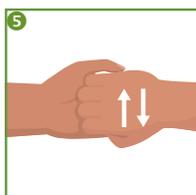
Frictionner largement paume contre paume



Frictionner l'un après l'autre le dos de chaque main



Frictionner entre les doigts



Frictionner le dos des doigts contre la paume de l'autre main, sans oublier les pouces



Insister sur le bout des doigts et des ongles pour chaque main



Terminer par les poignets



Frictionner jusqu'au séchage complet des mains, ne pas rincer, ni essuyer.

Il faut veiller alors veiller au respect des paramètres dose et temps d'application (voir la fiche technique du produit utilisé ou l'étiquette sur le flacon). Dans le cas où le site dispose de distributeur automatique, il faudra s'assurer que le volume dispensé par l'automate soit conforme à la préconisation de la référence de produit choisie.

L'application de produit doit être réalisée sur des mains visuellement propres.

P2 : Situation normale : Nettoyage régulier

Description de l'activité : Nettoyage des locaux tertiaires et établissements accueillants du public.

Objectif : Maintenir un niveau d'hygiène en éliminant les salissures sur les surfaces.

Le recours à la désinfection est obligatoire dans les sanitaires (l'article R4228-13 du code du travail « l'employeur doit procéder au nettoyage et à la désinfection des sanitaires au moins une fois par jour »).

Mode opératoire : Privilégier le dépoussiérage (essuyage humide ou électrostatique) des surfaces et le lavage des sols au moyen d'une **solution détergente** avec bandeaux de lavage (1).

1. Réaliser les prestations du cahier des charges en suivant les recommandations suivantes:

- confirmer et appliquer le code couleur des lavettes en fonction des surfaces à traiter - Exemple : rose (cuvette WC, urinoir), jaune (espace lavabo, robinetterie), bleu (meublants bureau),
- préparer une solution de produit détergente en respectant le dosage préconisé selon la fiche technique du produit,
- aérer dans la mesure du possible,
- dans le cas de déchets fermentescibles, collecter les déchets en récupérant le sac poubelle usagé et remplacer le sac systématiquement,
- imprégner les lavettes avec une **solution détergente**,
- traiter en particulier les points de contacts et les objets des lieux partagés (interrupteurs, poignées de porte, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, plans de travail de la salle de pause...),
- veiller à changer régulièrement la face d'essuyage utilisée. Usage des 8 faces, puis changer de lavette une fois les 8 faces utilisées,
- pour les sols durs, dépoussiérer les sols (aspiration, balayage humide ou électrostatique) puis procéder au lavage avec **une solution de produit détergent** avec bandeaux de lavage,
- pour les sols textiles, aspirer à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA¹⁹.

(1) Si le sol est nettoyé régulièrement et que le niveau de salissure est faible, la solution de lavage peut contenir uniquement que de l'eau avec usage de bandeaux microfibres.

EPI nécessaires :

- gants à usage unique de préférence ou réutilisables,
- vêtement de travail,
- autres EPI en fonction de l'évaluation des risques (chaussures de sécurité, lunettes de sécurité, ...)

Prérequis :

- maîtriser l'hygiène des mains,
- disposer des produits, matériels, consommables adaptés à la réalisation des prestations.

2. Le nettoyage désinfection des pièces humides (lavabos, douches, WC...) est à faire en dernier en dernier de la manière suivante:

- aérer la pièce si possible,
- retirer les sacs poubelles usagés et les remplacer systématiquement,
- traiter en particulier les surfaces en périphérie des points d'eau (miroirs, faïence murale...), les points contacts et autour des points contacts (interrupteurs, portes et poignées de porte, distributeurs d'essuies mains et de papier toilette, savons, robinetteries, lavabos et plans de travail, commandes de chasse d'eau, boutons poussoirs d'urinoirs, abattants, lunettes de WC...) en utilisant des lavettes à usage unique ou réutilisables imprégnées d'une solution détergente/ désinfectante,
- procéder au lavage du sol avec une solution de produit détergent avec bandeaux de lavage.



BONNES PRATIQUES :

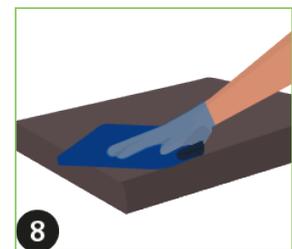
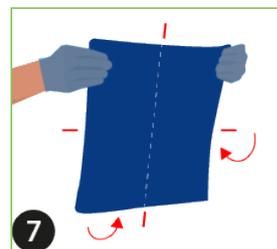
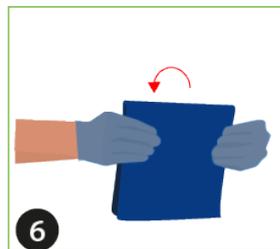
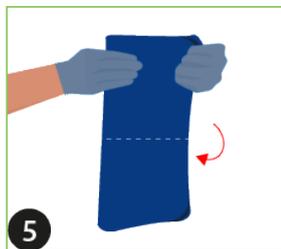
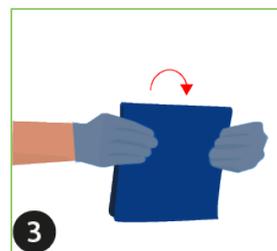
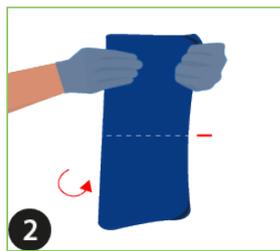
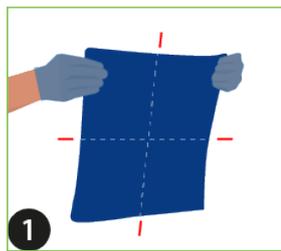
- > pour ne pas salir une surface qui a déjà été nettoyée, travailler du plus loin au plus près, du haut vers le bas sans repasser sur la surface déjà traitée, du plus propre vers le plus sale,
- > pour éviter l'encrassement du sol, il faut impérativement respecter le dosage du produit. En cas d'encrassement il faut prévoir un rinçage à l'eau propre avec usage d'un nouveau bandeau de lavage. L'usage d'un système de dilution est recommandé,
- > laver les lavettes et les bandeaux de lavage en machine à 60°C durant 30 minutes au minimum en veillant dans la logistique à séparer le linge propre du sale. Il est recommandé de privilégier des textiles de lavage réutilisables. Les textiles de lavage utilisés (lavettes et bandeaux de lavage) doivent être lavés entre chaque vacation.

¹⁹ HEPA : high efficiency particulate air, ou filtration de haute efficacité des particules aériennes.

NE PAS FAIRE/ FAIRE ✕ ✓

| NE PAS FAIRE ✕ | FAIRE ✓ |
|--|--|
| Sécher à l'aide d'un textile les surfaces traitées avec le désinfectant | Laisser sécher les surfaces à l'air. |
| Pulvériser les produits nettoyants directement sur les surfaces | Imprégner les lavettes ou bandeaux soit par pulvérisation ou par pré-imprégnation, ou par trempage et essorage dans une solution. |
| Transvider manuellement les poubelles contenant des déchets fermentescibles ou provenant des sanitaires. | Retirer et évacuer tout sac de déchets usagés. Les sacs de déchets sont évacués via la filière d'élimination classique des déchets ménagers. |
| Ne pas respecter le code couleur des lavettes microfibres Mettre systématiquement en contact les lavettes de différentes couleurs. Intervenir avec des lavettes microfibres sales. | Respecter le code couleur des lavettes microfibres. Sur un même poste s'il est fait usage de plusieurs lavettes prévoir de les séparer physiquement les unes des autres et de les remplacer aussi souvent que nécessaire. |
| | Aspirer avec un aspirateur équipé d'un filtre HEPA et veiller à son entretien régulier (remplacement du sac et des filtres). |

RAPPEL: PLIAGE POUR UNE UTILISATION DES 8 FACES



P3a : Protocole situation renforcée : Nettoyage

Description de l'activité : Nettoyage des locaux tertiaires et établissements accueillant du public.

Objectif : maintenir un niveau d'hygiène des surfaces en réduisant la présence de salissures et des micro-organismes afin d'assurer le confort des occupants du site (collaborateurs, usagers, clients...) et de maintenir la contamination manuportée à des seuils peu impactant grâce à l'action physique et mécaniques des détergents. Le recours à la désinfection demeure obligatoire dans les sanitaires (Selon l'article R4228-13 du code du travail l'employeur doit procéder au nettoyage et à la désinfection des sanitaires au moins une fois par jour).

Nota : En période de situation renforcée, lorsque les surfaces présentent un risque de contamination par un virus enveloppé (dont l'enveloppe lipidique qui peut être détruite par un tensio-actif selon l'état actuel des connaissances scientifiques²²), l'augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux est recommandée. Les occupants du site sont sensibilisés à l'hygiène des mains pour une pratique très régulière. Cependant, lorsque les surfaces sont jugées très contaminées, ou sur recommandation des autorités, une opération de désinfection peut être effectuée en plus du nettoyage.

Ce risque de contamination s'évalue en fonction de l'affluence et de l'usage des surfaces :

- plus l'affluence est grande, plus grand est le risque que la surface soit contaminée par des postillons d'une personne infectée,

Mode opératoire :

Privilégier une stratégie d'essuyage humide des surfaces et des sols avec une solution **détergente**.

1. Réaliser les prestations du cahier des charges en suivant les recommandations suivantes:

- confirmer et appliquer le code couleur des lavettes en fonction des surfaces à traiter : Exemple rose (cuvette WC, urinoir), jaune (espace lavabo robinetterie), bleu (meublants bureau),
- préparer une solution de produit **détergent**,
- aérer dans la mesure du possible,
- dans le cas de déchets fermentescibles, collecter les déchets en récupérant le sac poubelle usagé et remplacer le sac systématiquement,
- imprégner les lavettes avec d'une solution **détergente**,
- traiter en particulier tous les points de contact et objets des lieux partagés (interrupteurs, poignées de porte, boutons d'ascenseur,

- plus la surface est touchée, plus grand est le risque que la surface soit contaminée par les mains contaminées des personnes.

Cette opération se fait à l'aide d'un désinfectant répondant à la norme correspondant au micro-organisme ciblé, en suivant le protocole P3b.

EPI nécessaires :

- gants à usage unique,
- vêtement de travail,
- autres EPI en fonction de l'évaluation des risques (chaussures de sécurité, lunettes de sécurité...)

Gestes barrières à appliquer :

- pratiquer une hygiène des mains régulière,
- respecter la distanciation physique en cas de maladie à transmission aéroportée,
- porter un masque adapté²³ en cas de maladie à transmission aéroportée.

Prérequis :

- maîtriser le lavage des mains,
- disposer des produits, matériels, consommables adaptés à la réalisation des prestations.

rampes d'escalier, plans de travail de la salle de pause, portes des réfrigérateurs ...),

- veiller à changer régulièrement la face d'essuyage utilisée à chaque changement d'objet, usage des 8 faces, puis changer de lavette une fois les 8 faces utilisées,
- pour les sols durs, dépoussiérer les sols (aspiration, balayage humide ou électrostatique) puis procéder au lavage du sol avec une solution **détergente (exceptionnellement il peut être utilisé un détergent désinfectant pour les situations qui le nécessitent comme lorsqu'il y a contact physique des occupants avec le sol comme dans les crèches)** avec bandeau de lavage à usage unique ou réutilisable,
- pour les sols textiles, aspirer à l'aide d'un aspirateur équipé de filtre HEPA²⁴.

²² Surfactants – Compounds for inactivation of SARS-CoV-2 and other enveloped viruses Miriam Simon, Michael Veit, Klaus Osterrieder and Michael Gradzielski - 2021

²³ Il est recommandé de le porter 4 heures maximum et il n'est pas réutilisable.

²⁴ HEPA : high efficiency particulate air, ou filtration de haute efficacité des particules aériennes

2. Le nettoyage désinfection des pièces humides (lavabos, douches, WC...) est à faire en dernier en respectant les recommandations suivantes :

- retirer les sacs de déchets usagés et les remplacer systématiquement,
- traiter en particulier les surfaces périphériques des points d'eau (miroirs, faïence murale...), les points de contact et autour des points de contact (interrupteurs, portes et poignées de porte, distributeurs d'essuies mains et de papier toilette, savons, robinetteries, lavabos et plans de travail, commandes de chasse d'eau, boutons poussoirs d'urinoirs, abattants, lunettes de WC...) en utilisant des lavettes à usage unique ou réutilisables imprégnées d'une solution détergente/ désinfectante,
- procéder au lavage du sol avec une solution de produit détergente avec bandeau de lavage.



BONNES PRATIQUES :

- > pour ne pas recontaminer une surface ayant déjà été décontaminée, travailler du plus loin au plus près, du haut vers le bas sans repasser sur la surface déjà traitée du plus propre vers le plus sale,
- > pour éviter l'encrassement du sol, il faut impérativement respecter le dosage recommandé de produit. En cas d'encrassement, il faut prévoir un rinçage à l'eau propre avec usage d'un nouveau bandeau de lavage à usage unique ou réutilisable,
- > laver les lavettes et les bandeaux de lavage en machine à 60°C durant 30 minutes au minimum en veillant dans la logistique à séparer le linge propre du sale. Les textiles de lavage utilisés (lavettes et bandeaux de lavage) doivent être lavés entre chaque vacation.

NE PAS FAIRE/ FAIRE ✕ ✓

| NE PAS FAIRE ✕ | FAIRE ✓ |
|---|---|
| Sécher à l'aide d'un textile les surfaces traitées avec le désinfectant. | Laisser sécher les surfaces à l'air.. |
| Pulvériser les produits nettoyants directement sur les surfaces. | Imprégner les lavettes et bandeaux soit par pulvérisation ou par imprégnation. |
| Transvider manuellement les poubelles contenant des déchets fermentescibles ou provenant des sanitaires. | Retirer et évacuer tout sac de déchets usagés. Les sacs de déchets sont évacués via la filière d'élimination classique des déchets ménagers. |
| Ne pas respecter le code couleur des lavettes microfibres. Mettre systématiquement en contact les lavettes de différentes couleurs. Intervenir avec des lavettes microfibres sales. | Respecter le code couleur des lavettes microfibres. Sur un même poste s'il est fait usage de plusieurs lavettes prévoir de les séparer physiquement les unes des autres et de les remplacer aussi souvent que nécessaire. |
| | Aspirer avec un aspirateur équipé d'un filtre HEPA et veiller à son entretien régulier (remplacement du sac et des filtres). |

P3b Protocole situation renforcée : Nettoyage & désinfection

Description de l'activité : Nettoyage et désinfection des locaux tertiaires et établissements accueillant du public.

Objectif : maintenir un niveau d'hygiène des surfaces en éliminant la présence de salissures et des micro-organismes afin d'assurer le confort des personnes présentes sur le site (collaborateurs, clients...) et éviter toute contamination manuportée. La détergence ne suffit pas à réduire suffisamment la présence des micro-organismes visés.

Nota : En période de situation renforcée, la désinfection ayant une action limitée dans le temps, il est important d'augmenter la fréquence de nettoyage et de désinfection des locaux partagés par les occupants pour réduire la contamination. Les occupants des locaux sont sensibilisés à l'hygiène des mains pour une pratique très régulière.

Mode opératoire :

Privilégier une stratégie d'essuyage humide des surfaces avec une solution **détergente-désinfectante** et le lavage des sols avec une solution **détergente**.

1. Réaliser les prestations du cahier des charges en suivant les recommandations suivantes:

- confirmer et appliquer les codes couleur des lavettes en fonction des surfaces à traiter : exemple : rose (cuvette WC, urinoir), jaune (espace lavabo, robinetterie), bleu (meublants bureau),
- préparer une solution de produit **détergente-désinfectante**, en respectant les dosages préconisés dans la fiche technique ou procéder par étape en fonction du niveau de salissures : nettoyage avec un détergent, rinçage à l'eau puis terminer par une désinfection, tout en respectant les dosages préconisés dans les fiches techniques,
- aérer si possible,
- dans le cas de déchets fermentescibles, collecter les déchets en récupérant le sac poubelle usagé et remplacer le sac systématiquement
- imprégner les lavettes à usage unique ou réutilisables à l'aide d'une solution détergente-désinfectante,
- traiter en particulier tous les points de contact et objets des lieux partagés (interrupteurs, poignées de porte, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, plans de travail de la salle de pause, portes des réfrigérateurs, ...),
- veiller à changer la face d'essuyage utilisée à chaque changement d'objet. Usage des 8 faces, puis changer de lavette une fois les 8 faces utilisées,

EPI nécessaires :

- gants à usage unique,
- vêtement de travail,
- autres EPI en fonction de l'évaluation des risques (chaussures de sécurité, lunettes de sécurité...).

Gestes barrières à appliquer :

- pratiquer une hygiène des mains régulière,
- respecter la distanciation physique en cas de maladie à transmission aéroportée,
- porter un masque adapté en cas de maladie à transmission aéroportée²⁰.

Prérequis :

- maîtriser le lavage des mains,
- disposer des produits, matériels, consommables adaptés à la réalisation des prestations.

- pour les sols durs, dépoussiérer les sols (aspiration, balayage humide ou électrostatique) puis procéder au lavage du sol avec une solution **détergente** (avec bandeau de lavage à usage unique ou réutilisable),
- pour les sols textiles, aspirer à l'aide d'un aspirateur équipé de filtre HEPA²¹.

2. Le nettoyage désinfection des pièces humides (lavabos, douches, WC...) est à faire en dernier en respectant les recommandations suivantes :

- retirer les sacs poubelles usagés et les remplacer systématiquement,
- traiter en particulier les surfaces à la périphérie des points d'eau (miroirs, faïence murale ...), les points de contacts et autour des points de contacts (interrupteurs, portes et poignées de porte, distributeurs d'essuies mains et de papier toilette, savons, robinetteries, lavabos et plans de travail, commandes de chasse d'eau, boutons poussoirs d'urinoirs, abattants, lunettes de WC...) en utilisant des lavettes à usage unique ou réutilisables imprégnées d'une solution détergente/ désinfectante.
- procéder au lavage du sol avec une solution de produit détergente avec bandeau de lavage à usage unique ou réutilisables.

²⁰ Il est recommandé de le porter 4 heures maximum et il n'est pas réutilisable

²¹ HEPA : high efficiency particulate air, ou filtration de haute efficacité des particules aériennes



BONNES PRATIQUES :

- > pour ne pas contaminer une surface déjà décontaminée, travailler du plus loin au plus près, du haut vers le bas sans repasser sur la surface déjà traitée du plus propre vers le plus sale.
- > pour éviter l'encrassement du sol, il faut impérativement respecter le dosage produit. En cas d'encrassement il faut prévoir un rinçage à l'eau propre avec usage d'un nouveau bandeau de lavage à usage unique ou réutilisable.
- > laver les lavettes et les bandeaux de lavage en machine à 60°C durant 30 minutes au minimum en veillant dans la logistique à séparer le linge propre du sale. Les textiles de lavage utilisés (lavettes et bandeaux de lavage) doivent être lavés entre chaque vacation.

NE PAS FAIRE/ FAIRE ✕ ✓

| NE PAS FAIRE ✕ | FAIRE ✓ |
|--|--|
| Sécher à l'aide d'un textile les surfaces traitées avec le désinfectant | Laisser sécher les surfaces à l'air. |
| Pulvériser les produits nettoyants directement sur les surfaces | Imprégner les lavettes et bandeaux soit par pulvérisation ou par imprégnation |
| Transvider manuellement les poubelles contenant des déchets fermentescibles ou provenant des sanitaires. | Retirer et évacuer tout sac de déchets usagés. Les sacs de déchets sont évacués via la filière d'élimination classique des déchets ménagers. |
| Ne pas respecter le code couleur des lavettes microfibres Mettre systématiquement en contact les lavettes de différentes couleurs. Intervenir avec des lavettes microfibres sales. | Respecter le code couleur des lavettes microfibres. Sur un même poste s'il est fait usage de plusieurs lavettes prévoir de les séparer physiquement les unes des autres et de les remplacer aussi souvent que nécessaire. |
| | Aspirer avec un aspirateur équipé d'un filtre HEPA et veiller à son entretien régulier (remplacement du sac et des filtres). |

P4 : Gestion des textiles réutilisables : lavettes et bandeaux de lavage microfibres

Description de l'activité:

Afin d'assurer les interventions de mise en propreté des locaux, des mesures d'hygiène sont définies concernant les textiles utilisés. Ces règles tiennent compte des situations rencontrées « situation normale » ou « situation renforcée ».

Objectif :

Disposer de textiles propres pour assurer les prestations.

Prérequis:

En amont réfléchir avec le client sur la possibilité de disposer sur site d'un espace permettant de mettre en place un lave-linge et un sèche-linge ou à défaut d'une organisation permettant de s'assurer de disposer de textiles propres et secs à chaque intervention. Dans tous les cas, il est important de s'assurer que le textile propre ne soit jamais en contact avec le textile sale.

En termes d'organisation : il s'agit de prévoir la collecte, le transport, de lavage et la remise à disposition des lavettes et bandeaux microfibres:

- faire appel à une entreprise spécialisée dans le nettoyage de textiles,
- assurer en interne le nettoyage des textiles.

| SITUATION NORMALE | SITUATION RENFORCÉE |
|---|--|
| Séparation physique des textiles propres et des textiles sales. | |
| Code couleur des lavettes en fonction des surfaces à traiter (Exemple : rose (cuvette WC, urinoir), jaune (espace lavabo robinetterie), bleu (meublants bureau)). | |
| Sur un même poste s'il est fait usage de plusieurs lavettes prévoir de les séparer physiquement les unes des autres et les remplacer aussi souvent que nécessaire | Les lavettes et bandeaux de lavage sont remplacés après chaque changement d'espace pour réduire le risque de contamination croisée. |
| Systématiquement les textiles réutilisables sont lavés via un cycle de lavage en machine à 60°C pendant 30 min au minimum. | Systématiquement les textiles réutilisables sont lavés via un cycle de lavage en machine à 60°C pendant 30 min au minimum. Au besoin utiliser de la lessive désinfectante EN16616 ²⁵ en machine professionnelle. |
| Séchage complet des textiles. | |

²⁵ EN 16616 Désinfectants chimiques et antiseptiques — Désinfection thermochimique du textile — Méthode d'essai et prescriptions

P5 : Gestion des fluides corporels (urines, selles, vomissements...)

Description de l'activité: Nettoyage et désinfection des sanitaires ou lieux souillés accidentellement (vomissements...).

Objectif : Enlever les fluides corporels et procéder au nettoyage et désinfection de la zone touchée. Du fait de la présence de fluide corporel, la désinfection est recommandée.

EPI nécessaires

- gants à usage unique,
- vêtement de travail,
- autres EPI en fonction de l'évaluation des risques (chaussures de sécurité, lunettes de sécurité...).

Mode opératoire:

Après avoir revêtu les équipements de protection nécessaires :

- baliser la zone afin d'éviter le contact avec les occupants,
- prévenir l'agent de service de la situation afin qu'il prépare le matériel nécessaire,
- procéder à l'aération des locaux dans la mesure du possible (fenêtre donnant vers l'extérieur),
- à l'aide de papier absorbant ramasser les fluides corporels les déposer dans un contenant à usage unique (par exemple sac poubelle) ou les déposer dans la cuvette d'un sanitaire (dans ce cas, la cuvette sanitaire devra être nettoyée et désinfectée en fin d'intervention),
- préparer une solution de produit détergente – désinfectante, ou selon l'ampleur procéder par étape : nettoyage avec un détergent, rinçage à l'eau puis terminer par une désinfection, tout en respectant les dosages préconisés dans les fiches techniques,
- imprégner les lavettes à usage unique à l'aide d'une solution détergente-désinfectante ;
- traiter en particulier tous les points de contact et objets touchés par les fluides corporels (interrupteurs, poignées de porte, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, plans de travail de la salle de pause, portes des réfrigérateurs ...),

Gestes barrières à appliquer:

- pratiquer une hygiène des mains régulière,
- respecter la distanciation physique en cas de maladie à transmission aéroportée,
- porter un masque adapté en cas de maladie à transmission aéroportée.

Prérequis :

- maîtriser l'hygiène des mains,
- disposer des produits, matériels, consommables adaptés à la réalisation des prestations.

- pour les sols durs, procéder au lavage du sol avec une solution détergente-désinfectante avec bandeau de lavage à usage unique ou réutilisable ou selon l'ampleur procéder par étape : nettoyage avec un détergent, rinçage à l'eau puis terminer par une désinfection, tout en respectant les dosages préconisés dans les fiches techniques



BONNES PRATIQUES :

- > pour éviter de recontaminer des zones ayant déjà été décontaminées, commencer à traiter les surfaces les plus éloignées (les plus propres) puis revenir progressivement vers la zone la plus souillées (les plus sales).
- > laver les lavettes et les bandeaux de lavage en machine à 60°C durant 30 minutes au minimum en veillant dans la logistique à séparer le linge propre du sale. Les textiles de lavage utilisés (lavettes et bandeaux de lavage) doivent être lavés entre chaque vacation de prestation.

NE PAS FAIRE/ FAIRE ✕ ✓

| NE PAS FAIRE ✕ | FAIRE ✓ |
|---|---|
| Sécher à l'aide d'un textile les surfaces traitées avec le désinfectant | Laisser sécher les surfaces à l'air. |
| Pulvériser les produits nettoyants directement sur les surfaces | Imprégner les lavettes et bandeaux soit par pulvérisation ou par imprégnation |
| | Séparer physiquement les textiles propres et sales. |
| | Procéder au remplacement ou au lavage des textiles utilisés. |

CONTRIBUTEURS



Comité de pilotage du projet

INRS

Christine DAVID

Responsable du pôle Risques Biologiques
Département Expertise et Conseil Technique

Aida BOUGHAMMOURA

Microbiologiste du pôle Risques Biologiques
Département Expertise et Conseil Technique

IRM INSTITUT DE RECHERCHE MICROBIOLOGIQUE

Philippe STROHL

Directeur
Président de la commission AFNOR sur les
désinfectants

ONET

Dominique SALCIOLI

Expert Santé Business secteur santé /Réseau
services Onet

ELIOR

Timothée FARET

Responsable Formation en Hygiène, Hôtellerie
de Santé et Ultra Propreté

CTIP CONSEIL

Christophe LECLERCQ

Chef de Projet

FARE PROPLETE

Nicolas BACHELLERIE

Chef de projet Prévention,
santé au travail et Handicap

Véronique VANSTEENE

Chef de projet RSE

Relecteurs

A2C

Ivan Pion Goureau

Dirigeant

CANDOR

Emmanuelle PLANET

Directeur délégué

DERICHEBOURG PROPLETE

Jean-Marie SINCZAK

Responsable QSE

GSF (GROUPE SERVICES FRANCE)

Charles MOULINIER

Pharmacien – Responsable pôle santé R&D

ISOR

Laurène BŒUF GIROUD

Responsable Santé Sécurité au Travail

Julien CLARENS

Responsable amélioration continue

Laurence LEGRAND

Directrice Communication, Marketing et
Innovation

ISS

Mona GUEDIDI

Cheffe de projet RSE et Innovation

NETMAN

Antoine CAILLOU

Directeur Général

SAMSIK GROUPE

Christophe LELOUTRE

Responsable National Ultra-Propreté/
pharmacie-Cosmétique
Délégué Régional ASPEC Ouest-Nord France

Emmanuel GORAIN

Responsable Département Santé



www.monde-proprete.com